

Le président

## Quels financements pour l'autonomie des personnes dites handicapées ou âgées ?

**« Si les associations pensent que ce sera l'occasion de remettre à plat tout le champ de la compensation, elles vont être déçues. »**

Ainsi s'exprime « une source ministérielle », indique l'hebdomadaire, généralement très bien informé, les « Actualités Sociales Hebdomadaires », dans son numéro du 4 septembre 2020. **Nous voilà prévenus !**

De fait, le rapport Vachey présente plusieurs « sources potentielles permettant d'atteindre les objectifs indiqués, soit 1 milliard d'euros dès 2021 et 3 à 5 milliards d'euros à horizon 2024 », évoque des économies sur différentes prestations, et des transferts financiers entre différents organismes ! Et ajoute « Les choix à l'intérieur de cette palette sont évidemment de nature politique ». **On ne saurait mieux dire !**

Sans entrer dans le détail, arrêtons-nous tout de même sur les propositions plus notables !

### Première source : les transferts.

Remarquons que le rapport propose de restreindre l'accès à l'AAH2, c'est-à-dire pour les personnes dont le taux d'invalidité serait évalué entre 50 et 80 % et connaissant une restriction durable d'accès à l'emploi. Quand on sait, de plus, combien de MDPH abaissent à de nombreuses personnes le taux d'invalidité de 80 % à 79 %, on ne peut qu'être indigné par une telle proposition !

### Deuxième source : une réduction de certaines niches sociales et fiscales.

Les différentes réductions envisagées, que ce soit la réduction de l'exonération totale de cotisations patronales pour le recours aux services d'aide à domicile à partir de 70 ans même sans perte d'autonomie, la réduction du crédit d'impôt au titre de l'emploi d'une personne à domicile, ou bien l'abaissement du plafond de la réduction d'impôt au titre des frais de dépendance et d'hébergement, constituent une série d'aberrations dès lors qu'elles tendront à diminuer pour les personnes âgées le recours à une aide possible préservant le plus longtemps possible leur autonomie, ne serait-ce qu'en leur évitant des travaux de ménage pouvant entraîner des chutes aux conséquences dramatiques en termes de mobilité chez des sujets devenus fragiles au fil des ans !

### Troisième source : les financements privés.

La mobilisation du patrimoine immobilier pour les seules personnes dites âgées confrontées à une réduction d'autonomie apparaît bien discriminatoire quand dans le même temps l'ISF a été modifié pour les personnes disposant de capitaux investis en bourse. De plus, si la PCH ne tient pas compte aujourd'hui des revenus contrairement à l'APA, qu'en sera-t-il demain avec le miroir aux alouettes que constitue dès à présent la Prestation Universelle d'Autonomie ?

#### **Quatrième source : d'éventuels prélèvements opératoires.**

Si la création d'un deuxième lundi de Pentecôte travaillé et non payé n'est pas retenue en raison de l'hostilité légitime des partenaires, il reste qu'envisager de faire peser sur les pensionnés et retraités des contributions nouvelles, que ce soit via des modifications des taux de CSG ou de la suppression de l'abattement de 10 % pour le calcul de l'impôt sur le revenu, reviendrait à faire payer en partie le financement de la dépendance par les personnes elles-mêmes atteintes de dépendance : **la double peine en quelque sorte !**

Certes, il ne s'agit que de propositions présentées par une personne missionnée à cet effet, et non de propositions gouvernementales ; du moins pour le moment.

En revanche, le débat ouvert depuis 20 ans environ sur cette question et qui vient de trouver une nouvelle actualité en raison de la pandémie actuelle, ne peut être circonscrit en tant que question particulière pour un public qui serait particulier. Notamment au sujet de son financement.

De la même façon qu'il nous semble impossible, contrairement à la tendance générale du Mouvement associatif depuis toujours, d'aborder la question de la scolarisation des enfants dits handicapés ou la question de l'emploi des personnes dites handicapées en ne se focalisant que sur les modalités particulières à mettre en œuvre pour accompagner (au sens large du terme) ces enfants et ces personnes, sans interroger la politique générale pourtant totalement dépendante des conceptions économiques et sociales de ceux qui nous gouvernent, il nous apparaît clairement impossible d'aborder la question du financement de la politique de l'autonomie par le petit bout de la lorgnette !

**Aussi, qu'il nous soit permis d'imaginer des contre-propositions pouvant s'inscrire dans une logique d'intérêt général qui, loin d'ajouter à la complexité du système fiscal actuel, viendrait le refonder autour du principe de progressivité de l'impôt, visant à ce que plus on perçoit de l'argent, plus on doit contribuer au développement de cet intérêt général.**

En effet, pourquoi ne pas imaginer que puisse être substitué au système actuel de l'impôt sur le revenu basé sur 5 tranches, un système basé sur un triplement des tranches, et qui aurait pour conséquence non seulement de mieux répartir l'impôt sur les ménages, mais aussi d'appeler à une solidarité plus efficiente des gros revenus ?

Pourquoi ne pas imaginer aussi que les revenus du capital soient imposés au même taux que ceux du travail ?

Pourquoi ne pas imaginer également que, pour les Français ayant choisi de se domicilier à l'étranger pour payer moins d'impôts, soit instauré, comme aux États-Unis, le paiement en France de la différence résultant entre le montant de l'impôt payé dans le pays où ils résident et le montant de l'impôt qu'ils auraient dû acquitter en France ?

Et enfin, pourquoi ne pas réintégrer dans le calcul du montant des fortunes imposables, les capitaux placés en bourse au titre de la spéculation (et non au titre de l'investissement !) ?

Bien entendu, bien d'autres propositions, nous en sommes certains, pourraient être énoncées, si le Mouvement associatif voulait bien se départir de son tropisme et **regarder le handicap pour ce qu'il est, c'est-à-dire une question éminemment politique avant tout.**

**Dijon, le 29 septembre 2020.**